

s.C.41.Alg.111.0. - DIS/pe

Berne, le 3 juin 1977

Note au Chef du Département

ALGERIE

Garantie contre les risques à l'exportation

Nous vous remettons ci-joint le texte de la proposition du Département fédéral de l'économie publique au Conseil fédéral qui recommande un allègement des mesures prises il y a une année par la Commission pour la GRE dans l'octroi de sa garantie aux exportations destinées à l'Algérie.

En raison des risques que l'endettement de l'Algérie présentait en 1976 pour ses créanciers et dans le but d'éviter une croissance trop rapide des engagements de la Confédération pour des livraisons à ce partenaire, le Conseil fédéral autorisa la Commission pour la GRE, le 28 avril de la même année, à limiter à 100 millions de francs le montant de sa garantie pour chaque opération. D'autre part, il l'engagea à observer une prudente réserve à l'endroit de nouvelles demandes et même à ramener, au besoin, à 75 % le taux de sa garantie.

Le Département fédéral de l'économie publique propose maintenant au Conseil fédéral que la Commission soit autorisée à accorder des exceptions en vue de permettre à notre industrie d'exportation de participer également aux soumissions dont la valeur dépasse le plafond de 100 millions de francs. C'est le cas, notamment, de la société Brown Boveri & Cie qui sollicite la garantie d'un montant-cadre de l'ordre de 500 millions de francs pour être en mesure de s'intéresser à divers projets de son choix.

Après consultation avec la Direction politique II, nous donnons notre accord de principe à la proposition du DFEP qui appelle toutefois les remarques suivantes de notre part:



1. Depuis l'introduction du plafond de 100 millions de francs, la situation ne s'est pas modifiée au point de réclamer le retour à un système plus libéral. Bien au contraire, l'endettement de l'Algérie s'est poursuivi. Les banques et les sociétés nationales s'efforcent d'obtenir le maximum de crédits de l'étranger.

La plupart des pays industrialisés ont, eux aussi, pris des dispositions semblables aux nôtres en 1976 et rien ne laisse entrevoir que celles-ci seront assouplies dans un proche avenir.

2. En accordant des exceptions, la GRE cause un précédent qui incitera peut-être des fabricants de biens d'équipement, voire de produits de consommation, à briguer de nouvelles affaires en obligeant ainsi la GRE à assumer encore davantage de risques.
3. Dans le cas où l'Algérie ne serait pas en condition d'honorer des engagements portant sur une ou deux grosses affaires, la caisse fédérale pourrait être mise à contribution.
4. De tous les pays en développement, l'Algérie est, avec environ un milliard de francs, notre plus grand débiteur.

Le Chef de notre mission diplomatique en Algérie estime qu'il n'est pas exclu que cet Etat soit amené un jour à demander un moratoire. Aussi considère-t-il qu'il est sage de s'en tenir à un plafond souple pour l'octroi de la Garantie (procès-verbal de la Direction politique II, du 21 avril 1977, des entretiens avec l'Ambassadeur Valotton à Berne).

En fait, la GRE a atteint un niveau d'engagement excessif à l'égard de l'Algérie et il nous paraît urgent, à ce stade, d'en fixer les limites.



5. Le plafond de 100 millions de francs ne devrait être dépassé que dans des cas tout à fait exceptionnels, notamment lorsqu'il s'agit de l'exécution de grands projets dont pourront bénéficier conjointement plusieurs de nos entreprises.

En outre, le taux de participation de la GRE pourrait, dans des cas extrêmes, être ramené à 70 %. Nous croyons savoir que l'Administration des finances a émis le même avis.

La fragilité financière de la GRE et ses engagements d'environ 15 à 16 milliards de francs - qui augmentent de près d'un milliard par mois - sont suffisamment éloquents pour amener le Conseil fédéral à se pencher sur la problématique dans son ensemble. Il nous semble qu'il y aurait lieu, non seulement de renforcer la base financière de l'institution, qui est d'environ 380 millions de francs, mais aussi de revoir sa situation à la lueur des récents développements des relations des pays industrialisés avec les pvd d'une part, et de l'endettement des pays de l'Est, d'autre part.

Service économique et financier

J. Zahlen

(Zahlen)

l annexe ment.

AW